

Québec, le 17 avril 2015

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Hydro-Québec
Direction régionale –La Grande Rivière et direction – Production
1095, rue Saguenay
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7

N/Réf. : 3214-10-008

Objet : Remplacement du système de traitement des eaux usées sanitaire
du centre communautaire La-Grande-1.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 21 janvier 2015 et complétés le jour même, concernant le projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du centre communautaire La-Grande-1, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Remplacement du système de traitement des eaux usées sanitaire du centre communautaire La Grande-1.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans le document suivant :

- Lettre de M. Claude Major, d'Hydro-Québec, à M. Gilbert Charland, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 14 janvier 2015, concernant une demande de non-assujettissement pour le remplacement du système de traitement des eaux usées du centre communautaire LG-1, 1 page et 1 annexe.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-10-008

Le 17 avril 2015

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay